

Budget 2016-2017 : la taxe santé en baisse, mais les frais accessoires en hausse, où est le gain pour les citoyens?

Québec, le 17 mars 2016 – L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) accueille de façon mitigée le budget 2016-2017. Celui-ci contient quelques mesures attendues, notamment l'abolition graduelle de la taxe santé, mais n'annule pas les nombreuses compressions et hausses de tarifs qui frappent de plein fouet les citoyens, en particulier les personnes âgées.

« Les modestes réinvestissements annoncés par le gouvernement dans les services publics de même que l'abolition de la taxe santé vont donner un peu de répit aux personnes âgées, mais c'est insuffisant pour réparer l'ensemble des dégâts causés depuis deux ans. Après l'orage, on voit poindre quelques rayons de soleil, toutefois on est encore loin des beaux jours », illustre le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

Taxe santé en baisse, frais accessoires en hausse

L'AREQ accueille positivement l'abolition progressive de la contribution santé. Pour bon nombre de personnes âgées, cela représentera une économie d'environ 50 \$ en 2016 et 50 \$ en 2017. Toutefois, elles n'auront peut-être pas le loisir de profiter de cet argent, puisqu'elles risquent de défrayer de nouveaux frais accessoires lors de leur prochaine visite à la clinique médicale.

« Ce que le gouvernement nous redonne d'une main en abolissant la taxe santé, il le reprend de l'autre en légalisant les frais accessoires, qui sont malheureusement de plus en plus fréquents et nombreux dans le réseau de la santé. C'est une nouvelle démonstration du principe de l'utilisateur-payeur. Pour les personnes âgées qui se sont battues pour créer le régime de santé universel et gratuit, c'est un recul », souligne Pierre-Paul Côté.

Encore des compressions en santé

L'AREQ doute par ailleurs que les réinvestissements annoncés dans le réseau de la santé, notamment pour le maintien à domicile, soient réellement au rendez-vous. Le gouvernement annonce une augmentation de 2,4 % du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux. Or, selon tous les experts, cette augmentation ne couvre même pas l'augmentation annuelle des coûts de système, soit les salaires et les autres frais fixes.

« Les hausses de budget annoncées par le gouvernement sont insuffisantes et les économies promises dans le cadre des réformes du ministre Barrette sont bien hypothétiques. Tout porte à croire que le réseau continuera à subir des compressions et les citoyens, dont les personnes âgées, en feront encore les frais », ajoute le président de l'AREQ.

.../2

Soins à domicile : où ira l'argent?

Par ailleurs, le gouvernement annonce une somme additionnelle de 60 millions de dollars pour les services à domicile, mais précise que les sommes seront injectées dans le budget global de 39 milliards de dollars du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il sera donc extrêmement difficile d'en suivre la trace et de s'assurer que les sommes sont bel et bien investies dans les services directs à domicile, plutôt qu'utilisées à d'autres fins dans un jeu de vases communicants parmi les enveloppes budgétaires des CISSS.

« Dans le contexte du vieillissement de la population, les investissements dans les soins à domicile font l'objet de bien des beaux discours de la part des politiciens, mais dans les faits, les personnes âgées n'en voient pas toujours la couleur », rappelle Pierre-Paul Côté.

Gicleurs : moins que prévu

L'AREQ note par ailleurs que les sommes prévues en 2016 pour le programme d'aide à l'installation de gicleurs dans les résidences, qui sont de l'ordre de 1,8 million de dollars, sont cinq fois moins élevées que ce qui a été annoncé lors du lancement du programme en 2015.

« Aucune somme n'a été accordée l'an dernier et très peu d'argent est prévu cette année pour l'installation des gicleurs. Cela confirme une récente nouvelle diffusée dans les médias voulant que beaucoup de résidences tardent à se conformer aux nouvelles règles. Il faudra absolument corriger le tir et prendre les bouchées doubles. Il en va de la sécurité de centaines de personnes âgées », a souligné le président de l'AREQ.

Retour au travail : pas la panacée

L'AREQ accueille favorablement la diminution graduelle de l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience. « Nous préférons de loin les mesures incitatives aux mesures coercitives pour maintenir les gens sur le marché du travail. Toutefois, ce ne sont pas toutes les personnes de 62, 63 ou 64 ans qui souhaitent ou même qui peuvent rester sur le marché du travail », souligne le président de l'AREQ.

Enfin, l'AREQ, dont les deux tiers des membres sont des femmes, se réjouit que des sommes, bien que modestes, soient prévues dans le budget pour financer la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que pour la Stratégie pour prévenir et contrer les violences sexuelles.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 57 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

– 30 –

Source : Dominic Provost
Conseiller en communication – AREQ
Cell. : 418 929-4082
provost.dominic@csq.qc.net